VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 47
CHARTE COLLECTIF D'OPERATEURS TALENTS

La Ville de Clermont-Ferrand constate depuis plusieurs années la présence de nombreux dispositifs de valorisation des TALENTS sur son territoire. Un recensement récent effectué par ses services dénombre une vingtaine d'opérateurs différents. Ces dispositifs concernent des thématiques très variées : économie (entrepreneuriat, innovation, développement), social, culture (cinéma, musique), numérique ou encore sport. 350 clermontois sont valorisés chaque année grâce à ces dispositifs.

Le territoire clermontois est en voie de métropolisation et connaît aujourd'hui une importante évolution, tant sociale, territoriale, que culturelle et économique.
En portant une politique publique autour des TALENTS, la Ville de Clermont-Ferrand fait valoir son statut de capitale d'équilibre de l'ouest régional.
La Ville de Clermont-Ferrand souhaite jouer un rôle d'ensemblier et s'appuyer sur ces TALENTS afin de valoriser les réussites des clermontois-es dans toute leur diversité. Elle souhaite mettre en valeur la richesse des personnes et des dispositifs constituant un vivier de ressources pour le territoire.

Elle souhaite également qu'une action particulière soit menée pour que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville soient davantage présents dans les dispositifs mis en œuvre. Son intention est de permettre un égal accès à ces dispositifs et de veiller à ce que les habitants des quartiers prioritaires aient la possibilité d'y postuler et de faire valoir leurs TALENTS, dans un objectif de développement harmonieux de la cité.

En 2017, la Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de sa politique de développement social, initiait une démarche de concertation rassemblant élus, équipes municipales, opérateurs porteurs de dispositifs, TALENTS, afin d'amorcer une réflexion commune pour un meilleur suivi des TALENTS et une meilleure intégration des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les dispositifs existants.
Plusieurs rendez-vous se sont déroulés et ont fait émerger un besoin réel, exprimé par les différents acteurs, de mieux se connaître, de partager leurs ressources et de donner une cohérence d'ensemble à leurs initiatives. Les partenaires ont travaillé à un plan d'action et à une charte fixant leurs valeurs communes.

Fruit d'un travail intense de concertation, cette charte vient encadrer le collectif d'opérateurs en positionnant ses valeurs, ses grands principes de fonctionnement et les actions qu'il conduira dans les années à venir. Une quinzaine de partenaires ont dès à présent manifesté leur intérêt pour la charte et souhaitent la signer.

En conséquence, il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la charte ci-jointe

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte.

POUR UN TERRITOIRE CLERMONTOIS RICHE DE SES TALENTS

CHARTE DE COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS LOCAUX

QUI CONTRIBUENT A L'ÉMERGENCE ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES TALENTS

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand constate depuis plusieurs années la présence de nombreux dispositifs de valorisation des TALENTS sur son territoire. Un recensement récent effectué par ses services dénombre une vingtaine d'opérateurs différents. Ces dispositifs concernent des thématiques très variées : économie (entrepreneuriat, innovation, développement), social, culture (cinéma, musique), numérique ou encore sport. 350 clermontois sont valorisés chaque année grâce à ces dispositifs.
Est considérée comme TALENT toute personne qui a été repérée par un dispositif.

En voie de métropolisation, le territoire connaît aujourd'hui une importante évolution, tant sociale, territoriale, que culturelle et économique.
En portant une politique publique autour des TALENTS, la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand peut faire valoir son statut de capitale d'équilibre de l'ouest régional Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite jouer un rôle d'ensemblier et s'appuyer sur ces TALENTS afin de valoriser les réussites des clermontois-es dans toute leur diversité. Elle souhaite mettre en valeur la richesse des personnes et des dispositifs constituant un vivier de ressources pour le territoire.

Elle souhaite également qu'une action particulière soit menée pour que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville soient davantage présents dans les dispositifs mis en œuvre. Son intention est de permettre un égal accès à ces dispositifs et de veiller à ce que les habitants des quartiers prioritaires aient la possibilité d'y postuler et de faire valoir leurs TALENTS, dans un objectif de développement harmonieux de la cité.
Parce que ces TALENTS représentent des projets, des vocations, des rencontres et des compétences, ils contribuent à la richesse du territoire, à son épanouissement et à son attractivité.

Soutenir tous les TALENTS c'est miser sur l'avenir et sur un développement territorial ambitieux.

I. Contexte

En 2017, la Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre de sa politique de développement social, initiait une démarche de concertation rassemblant élus, équipes municipales, opérateurs porteurs de dispositifs, TALENTS… afin d'amorcer une réflexion commune pour un meilleur suivi des TALENTS et une meilleure intégration des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les dispositifs existants.
Plusieurs rendez-vous se sont déroulés et ont fait émerger un besoin réel, exprimé par les différents acteurs, de mieux se connaître, de partager leurs ressources et de donner une cohérence d'ensemble à leurs initiatives. Les partenaires ont travaillé à un plan d'action (cf article V).

II. Objet

Cette charte vient encadrer le collectif d'opérateurs en positionnant ses valeurs, ses grands principes de fonctionnement et les actions qu'il conduira dans les années à venir.

III. Composition du collectif

Le collectif est composé d'Institutions (Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Auvergne Métropole, État, Pole Emploi…), de porteurs de dispositifs à destination des TALENTS et de TALENTS repérés par ces dispositifs.
Une vigilance sera portée sur la représentation de tous les habitants de la ville au sein de ce collectif.
Il est présidé par Mr le Maire, ou son représentant. Il est animé par les services de la Ville de Clermont Ferrand (Direction du Développement Social Urbain).

IV. Le fonctionnement et les actions

Le collectif pilote la stratégie portée sur le territoire à destination des TALENTS : axes prioritaires, calendrier d'action, méthodologie de mise en œuvre, etc.
La démarche de concertation initiée par la Ville de Clermont-Ferrand en 2017 a permis d'engager une réflexion collaborative qui a fait émerger différents axes d'intervention prioritaires, évolutifs et non exclusifs.

- Création d'un Label TALENTS qui sera attribué aux porteurs de dispositifs signataires de cette charte.
- Lancement d'un Club des TALENTS qui fédérera tous les TALENTS repérés par les opérateurs labellisés (toutes éditions confondues), dans un objectif de mise en réseau et de création d'une communauté des TALENTS, favorisant leurs interactions et collaborations.
- Mise en place d'un événement de valorisation des TALENTS, dont la forme pourra évoluer dans le temps.

Le collectif d'opérateurs pourra faire évoluer ces priorités et adopter de nouvelles orientations.
Le fonctionnement précis de chacun de ces axes sera adopté par le collectif d'opérateurs et fera l'objet d'un plan d'action concerté.

V. Valeurs

Les valeurs portées et défendues par le collectif sont les suivantes :
- Co-construction : dans la continuité de la démarche participative de 2017, le collectif d'opérateur travaillera dans une dynamique collaborative, laissant la parole à tous de façon égale pour garantir un fonctionnement collectif porteur d'un sens partagé par tous.

- Travail en transversalité et mutualisation : les opérateurs engagés au sein du collectif se réunissent autour de valeurs de collaborations. Ils veillent à créer des passerelles entre les opérations existantes dans un souci de décloisonnement et de mutualisation.

- Contribuer à la construction d'une Ville harmonieuse et inclusive : la stratégie menée par le collectif d'opérateurs porte sur le territoire de la Ville de Clermont-Ferrand dans son intégralité, incluant chacun de ses quartiers, avec une attention accrue quant aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Faire rayonner la Ville : par la reconnaissance de tous les TALENTS existants sur le territoire clermontois, le collectif porte la volonté de valoriser et faire rayonner l'ensemble des territoires de la Métropole clermontoise.

VI. Engagements

Cette charte est valable pour une durée de 3 ans à compter de sa date d'adoption.
Les parties prenantes signant cette charte s'engagent à en respecter les principes. Toute partie prenante sera libre de sortir du collectif au cours de cette période de 3 ans. De la même façon, afin de développer et renouveler le réseau d'acteurs, de nouveaux entrants pourront intégrer le collectif pendant cette période et être engagés dans son fonctionnement participatif.
Le collectif aura la possibilité d'exclure l'un de ses membres en cas de non-respect des engagements éthiques induits par cette charte.

VII. Évaluation

A l'issue des 3 années de validité de cette charte, le collectif d'opérateurs se réunira afin de dresser le bilan de ses actions. La reconduction ou modification de cette charte pourra alors être mise en débat.
Des bilans intermédiaires seront conduits annuellement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 JUIN 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Simon POURRET